SAINT PRIVAT DES VIEUX

À Saint Privat des Vieux, le 21 septembre 2026

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :

Lundi 28 septembre 2026 à 18h30
Salle du Conseil - Services Techniques municipaux

Je vous prie de participer à cette séance dont l'ordre du jour est le suivant :

1. FINANCES ET SUBVENTIONS

1.1. Attribution du fonds de concours d'Alès Agglomération pour les travaux de la Vieille Route de Salindres et du Chemin des Caves.

1.2. Attribution des subventions de fonctionnement aux associations.

1.3. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations.

1.4. Instauration de la taxe sur les logements vacants (TVLH).

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1. Mandat spécial pour la participation au Salon des Maires et des Collectivités Locales.

2.2. Modification du règlement intérieur du Conseil municipal.

2.3. Désignation des représentants à la Commission de Suivi de Site de la plateforme chimique de Salindres.

2.4. Modification de la convention de mise à disposition du site des Églantiers.

2.5. Retrait de la délibération n°2026-007 et nouvelle délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire.

2.6. Création d'une Agence Postale Communale et maintien du service postal de proximité.

2.7. Adoption du règlement intérieur de la restauration scolaire.

2.8. Adoption du règlement intérieur du temps périscolaire.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Modification du temps de travail d'un emploi d'agent d'accueil.

4. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

4.1. Convention avec le CCAS d'Alès relative aux aides à la restauration scolaire.

4.2. Validation du préprojet de vie sociale et partagée de l'habitat inclusif et demande d'aide à la vie partagée.

5. ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES

5.1. Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour l'amélioration de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

5.2. Avis sur la consultation du public relative au projet de la société SNR Cévennes.

6. URBANISME

6.1. Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme : décision de non-soumission à évaluation environnementale.

6.2. Autorisation de cession de la parcelle AZ 19 dans le cadre de l'opération d'aménagement du Viget.

QUESTIONS DIVERSES

MAIRIE de St-PRIVAT-des-VIEUX - (GARD) -

Le Maire,

Philippe RIBOT